

Tout salarié a le droit de faire grève : petite ou grande entreprise, avec ou sans syndicat.

Salarié-e dans une entreprise sans syndicat, je veux faire grève et manifester le 19 mars

Il n'est pas obligatoire de prévenir son patron, aucun délai n'existe (sauf pour la fonction publique, les entreprises – de transport, par exemple - soumises au dépôt d'un préavis).

Le 19 mars, toutes les organisations syndicales appellent à une journée nationale de grèves et manifestation. **Nous avons tous le droit d'y participer.**

Nous n'avons pas à payer leur crise !

Le 19 mars, pour connaître lieu et heure de la manifestation, renseignez-vous auprès de l'union locale Solidaires.

Coordonnée des Solidaires locaux : www.solidaires.org/rubrique11.html

Et pour être plus fort-e-s ensemble,
je me syndique et renforce les syndicats Solidaires.

